

FO

Agriculture
Alimentation
Pêche & Forêt

Elections CCP du 19 Mars 2012
Profession de foi

Elections aux Commissions Consultatives Paritaires (CCP) des Agents Non Titulaires " Statut Unique " de catégories A - B - C du MAAPRAT

Vous êtes appelés à voter pour constituer la CCP des Agents Non Titulaires " Statut unique " des catégories A - B - C. Tous les personnels " Statut unique " sont donc concernés et éliront leurs représentants par catégorie.

Vous voterez pour une organisation syndicale. Les sièges seront ensuite répartis entre les organisations syndicales proportionnellement au nombre de voix obtenues. Chacune sera alors chargée de pourvoir les sièges qui lui auront été attribués.

Une CCP :

Comment ?
Pourquoi ?

ÉCOUTER

COMPRENDRE

AGIR

“ Les CCP ont un rôle capital dans la carrière d'un agent non titulaire.

Elles sont appelées à donner un avis sur :

- > Toutes questions d'ordre individuel relatives à votre situation professionnelle (avancement, mutation, ancienneté, recours primes),
- > La mobilité des agents,
- > Les licenciements,
- > Les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme...

Pour donner le maximum de sièges à ceux qui défendent vos droits et vos intérêts au quotidien

Prenez votre avenir en main !

**votez
FO !**

**19 MARS
JE VOTE FO!**

JE-NOUS-TOUS **FO!**

- > L'amélioration de la gestion des Agents " Statut unique ".
- > La revalorisation des grilles indiciaires.
- > Un véritable droit à la formation.
- > Plus de postes à la promotion.
- > Le maintien de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat - GIPA.
- > Des rémunérations et Régimes Indemnitaires identiques à ceux des Titulaires pour des fonctions de même niveau.
- > L'alignement des primes des services déconcentrés sur celles de l'administration centrale.
- > La poursuite de la revalorisation de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires - IFTS :
 - > Un seul taux pour les catégories A : celui de la classe fonctionnelle,
 - > Une revalorisation substantielle pour les catégories B et C.
- > L'intégration des nouveaux CDI du plan de déprécarisation dans les corps du " Statut unique ".

Vos représentants FO, présents avant, pendant et après la CAP, sont :

- > **Libres** : ils savent dire " NON " lorsqu'ils le jugent nécessaire
- > **Indépendants** : car affranchis de toutes pressions idéologiques
- > **Déterminés** : vos élus n'ont pour but que de défendre vos droits et intérêts professionnels. Les résultats qu'ils obtiennent démontrent leur compétence et leur efficacité y compris pour les oubliés de l'administration.

Les Femmes et les Hommes que vous allez élire ont à cœur de vous représenter et de porter vos revendications.

JE NOUS TOUS AVEC FO!

SERVICE PUBLIC

VOTEZ ET FAITES VOTER FORCE OUVRIERE

